

BRETTEVILLE SUR ODON
Arrondissement de CAEN
Canton de Caen I
Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT DEUX
Le 24 juin 2022 Le 4 juillet 2022 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : Etaient présents :

Le 7 juillet 2022

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
Mesdames : BARNAUD, BENKHADDA, COLLET, DAUSSE, DORÉ
FERY, HOCHET, LEFEVRE, LOUBET, , SANNIER,
VIDEAU.

En exercice : 27 **Messieurs :** BOUFFARD, , DUTHILLEUL FAUDOT, LEBOURGEOIS,
LE MASSON, LESUEUR, MORAND, MORTREUX,
RICHEL, SAINT MARTIN.

Présents : 22

Votants : 27

Absents :

Madame ASSELINE (excusée pouvoir à M.VIDEAU)
Madame RAINE (excusée pouvoir à M.FAUDOT)
Monsieur BRUNEAU (excusé pouvoir à P.MORTREUX)
Monsieur DEGUSSEAU (excusé pouvoir à O.SAINT MARTIN)
Monsieur SIMON (excusé pouvoir à A.DUTHILLEUL)

Karine LEFEVRE a été élue secrétaire

OBJET : FINANCES – RÉALISATION D'UN PRET SECTEUR PUBLIC LOCAL.

Patrick LECAPLAIN, Maire informe que pour le financement de l'opération d'acquisition d'un bâtiment situé 2 rue froide à Bretteville sur Odon, il est nécessaire de procéder à la réalisation d'un contrat de prêt secteur public local.

Le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 335 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Ligne du Prêt.....PSPL
- Montant :.....335 000 euros
- Durée d'amortissement :.....25 ans
- Périodicité des échéances :.....Annuelle
- Index :.....Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel :..... Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.53 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : En fonction de la variation du taux du LA
- Amortissement :.....Amortissement prioritaire
- Typologie Gissler :.....1A

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20220704-20220406-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

.../...

.../...

Où cet exposé concernant l'opération susvisée et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

✚ **AUTORISE** le Maire à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les démarches de réalisation de fonds

Adopté à l'unanimité.

Date de publication : **7 juillet 2022**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, **7 juillet 2022**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20220704-20220406-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022